

de 7½ pour 100. Je recommande qu'on vérifie cet alinéa "v" afin que ces erreurs y soient corrigées.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'apprends du commissaire de la taxe que l'on a suivi le même système que dans le passé. L'article 90 comprend des articles qui ne furent pas frappés du droit de 7½ pour 100; si nous prétendons inclure 90 dans l'exemption, il s'ensuit que les articles qu'il mentionne seront exemptés. Agir autrement porterait, je pense, à confusion. Ces items ont été pointés et repointés, bien que mon honorable ami ait raison quant à la présence des bananes sur la liste de franchise.

M. McMASTER: Le député de Queen (île du Prince-Edouard) (M. Sinclair) a suggéré un changement qui éclaircirait la chose. Si l'on dit: "les articles, énumérés dans les items tarif suivants dans le tableau A, frappés de la taxe imposée par telle et telle loi," on évitera la procédure quelque peu absurde de supprimer le droit sur des articles qui ne furent jamais frappés.

L'hon. M. LEMIEUX: Je lisais, l'autre jour, dans un journal sérieux de Toronto, que les fraises canadiennes se vendaient 20 cents la boîte à Buffalo et 40 à Toronto. Mon honorable ami peut-il expliquer cela?

M. MAHARG: Si l'on doit faire une révision du traité avec la France, et si l'on doit en faire aussi du tarif, d'ici la nouvelle session, je suggère que le ministre tienne compte qu'un certain nombre des articles inclus au traité avec la France pourraient être appelées de luxe. La soie, je crois, tombe sous le traité à 20 pour 100, alors que, sous le tarif général, les lainages, cotons et autres articles semblables, soient frappés d'un droit plus que double.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait sur l'état du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

La séance, levée à une heure de l'après-midi, est reprise à trois heures.

### Reprise de la séance.

CONFERENCE AVEC LE SENAT AU SUJET D'UNE NOUVELLE MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER ET DU PROJET DE CODIFICATION.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je désire informer la Chambre qu'une conférence a eu lieu hier avec les représentants du Sénat, au sujet des modifications faites par la Chambre des communes au bill A (n° 19) du Sénat, intitulé: "Loi codifiant et amendant la légis-

lation des chemins de fer", et je demande la permission de présenter le rapport suivant:

Vos représentants ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont dûment tenu leur conférence avec les représentants nommés par le Sénat, touchant les amendements faits par la Chambre des communes au bill A (n° 19) du Sénat, intitulé: "Loi codifiant et amendant la législation des chemins de fer", et que les représentants du Sénat ont convenu de recommander que le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des communes à l'article 325 dudit bill en ce qui concerne les pouvoirs de la commission des chemins de fer touchant l'échelle des tarifs, mais que les représentants du Sénat insistent sur leur refus d'acquiescer aux amendements faits par la Chambre des communes aux articles 374 et 376 dudit bill au sujet des pouvoirs accordés aux compagnies par loi spéciale et en ce qui concerne le raccordement des lignes de téléphone avec d'autres lignes, respectivement.

L'hon. M. LEMIEUX: Je demanderai à mon honorable ami si, en vue de ce qui, j'espère, n'est qu'un obstacle passager, il peut nous indiquer quelle est la politique du Gouvernement à ce sujet.

L'hon. M. REID: Aujourd'hui, je me contenterai de présenter le rapport. Il appartient maintenant au Gouvernement de voir s'il doit présenter de nouveau le bill à la Chambre.

### REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LE BILL RELATIF A L'ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES.

La Chambre se forme en comité général pour continuer l'examen du projet de loi (bill n° 95), relatif à l'établissement des soldats sur les terres.

M. le PRESIDENT: On avait terminé l'examen du projet de loi lorsqu'il est venu devant le comité général pour la dernière fois; seules certaines clauses avaient été laissées en suspens. Nous allons les étudier, en commençant par l'article 2.

Sur l'article 2 (interprétation).

M. MOWAT: Le Gouvernement a-t-il étudié la résolution qui a été discutée par la Chambre au début de la session, relativement à la construction de villages modèles qui conviendraient aux anciens combattants et qui seraient situés à proximité des grandes villes dans chacune des provinces.

Le bill semblait avoir l'approbation des députés, mais le ministre de qui il relève demanda qu'il fût laissé en suspens pour être repris après que le Gouvernement eût étudié la question. Le projet englobait tout ce que trois ou quatre bills contenaient de bon; je veux parler du projet des logements ouvriers, de celui des bonnes routes, de celui des pensions militaires et le projet ac-